

Instrument d'amendement du 22 octobre 2010

à la Convention de l'Union internationale des télécommunications telle qu'amendée par les Conférences de plénipotentiaires de Kyoto 1994, de Minneapolis 1998, de Marrakech 2002 et d'Antalya 2006

RS 0.784.023; RO 2012 5513

Champ d'application le 10 septembre 2013, complément¹

Etats parties	Ratification		Entrée en vigueur	
Autriche*	31 juillet	2013	31 juillet	2013
Lituanie	10 janvier	2013	10 janvier	2013
Pays-Bas*	19 juillet	2013	19 juillet	2013
République tchèque	13 mars	2013	13 mars	2013
Slovaquie	12 décembre	2012	12 décembre	2012

* Réserves et déclarations.
Les réserves et déclarations faites à la fin de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle de l'Union internationale des télécommunications font partie des Actes finaux de la Conférence. Elles ne sont pas publiées au RO. Les textes en français, en allemand et en anglais peuvent être obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne

¹ La présente publication complète celle qui figure au RO 2012 5513.
Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (www.dfae.admin.ch/traites).

